

# Uzès : possibilité de réaliser carte d'identité et passeport biométriques en mairie

En un clic en ligne, ou sur place après remise du dossier complété, les cartes d'identité et passeports biométriques sont désormais réalisables en mairie d'Uzès. Début mai, le système est déjà opérationnel avec 254 demandes traitées à ce jour. Laissez-vous guider !

Publié le 24 mai 2019



Uzès délivre désormais les passeports et cartes d'identités biométriques

**La mairie d'Uzès est désormais équipée** du matériel permettant de **délivrer le passeport et/ou la carte d'identité biométriques** pour la commune et celles qui sont limitrophes.

Le nouveau dispositif est souple et pratique. Pour effectuer une demande, deux possibilités :

- soit en ligne grâce à la démarche simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande avec possibilité d'achat du timbre fiscal (voit encadré) ;
- soit en retirant l'imprimé CERFA, auprès de l'accueil de la mairie.

Pour les personnes qui ont rempli le formulaire en ligne et obtenu un rendez-vous grâce à la plateforme numérique, comme pour Jean-Christophe Jullian, *"la procédure est correcte, c'est un gain de temps et un bon service. J'ai profité de l'occasion pour faire la carte d'identité et le passeport suite à un vol."*

Le rendez-vous pris par internet, lui a permis d'effectuer la démarche auprès des services de la mairie, en trente minutes environ, en fournissant le numéro de pré-demande attribué en ligne et en présentant l'ensemble des pièces justificatives originales. Les justificatifs fournis ont été scannés sur place et l'ensemble <https://www.uzes.fr/actualites/uzes-possibilite-de-realiser-carte-didentite-et-passeport-biometriques-en-mairie?>

des données vérifiées, par ses soins directement depuis l'ordinateur au service accueil de la mairie. Aujourd'hui, après quinze jours d'attente (délai approximatif), il est venu retirer l'ensemble des documents commandés, après avoir été averti par SMS.

La démarche en ligne est une réelle simplification de la démarche qui satisfait de nombreux utilisateurs. A ce jour, deux cents cinquante-quatre demandes ont déjà été traitées en mairie.

## Simplifiez-vous la vie avec la démarche en ligne



La carte nationale d'identité, CNI biométrique en un clic

**Une démarche simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande** est désormais disponible sur le site [passeport.gouv.fr](https://passeport.gouv.fr) ou sur [www.service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Elle permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le [site de l'agence nationale des titres sécurisés](https://www.service-public.fr) et je saisis mon état civil et mon adresse.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste proposée directement). Uzès vous propose un rendez-vous pour éviter la file d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives originales et récentes demandées.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales après vérification du contenu saisi en ligne.
- Après l'instruction, je suis averti(e) par SMS (message adressé directement sur le téléphone mobile) de l'arrivée de mon passeport et/ou de ma carte d'identité.
- Je le/la ou les retire dans la mairie où j'ai déposé ma demande, sans rendez-vous.

<https://www.uzes.fr/actualites/uzes-possibilite-de-realiser-carte-didentite-et-passeport-biometriques-en-mairie?>



### **Pour bien comprendre**

**Lire aussi :** Carte d'identité ce qui change à compter du 7 mars 2017, publié lundi 27 mars 2017

## CONTACT

**Accueil mairie d'Uzès**

 04 66 03 48 48



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

### **MAIRIE D'UZÈS**

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### **HORAIRES:**

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)